

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil municipal de la commune de  
PERCHE EN NOCE**

**2023 047**

**Délibération n°47/2023**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 18
- votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le 07 Juin,  
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal  
PECCHIOLI

Date de convocation :

31 mai 2023

**Présents :** M. Mmes, Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G.,  
Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I, Gouault P., Guillaume M.,  
Lenaerts P. Olivier G., Pecchioli P., Potts O., Rivière P., Sigoigne J.  
Sorescu-Hingue G., Verney G.

Date d'affichage :

15 juin 2023

**Excusés :** M. Mmes Goudet O (pouvoir à Boucault C.), Hubert A.  
(pouvoir à Guillaume M.), Leconte V. (pouvoir à Sorescu-Hingue G.),  
Menant Ch. (pouvoir à Clarenc C.), Pistoli D (pouvoir à Rivière P.),  
Vail A (pouvoir à Bourdin G.).

**Absents :** Mme Gouault M.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**Création d'un marché communal**

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté de commerce et de l'industrie,  
Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'assemblée délibérante a émis un avis favorable pour la création d'un marché sur la  
commune déléguée de Colonard-Corubert et a approuvé la gratuité des droits de place et de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à mains levées à 20 voix « Pour » dont 4  
pouvoirs et 4 « Abstentions » dont 2 pouvoirs :

- Décide de créer un marché communal,
- Adopte le règlement intérieur ci-annexé
- Décide que les droits de place seront gratuits
- Charge M. le Maire le prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché  
communal

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
Le maire,  
Pascal PECCHIOLI



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire  
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un  
délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné  
par le site « Télécours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1  
du Code de justice administrative.*

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil municipal de la commune de  
PERCHE EN NOCE**

**2023 048**

**Délibération n°48/2023**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 18
- votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le 07 Juin,  
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal  
PECCHIOLI

Date de convocation :

31 mai 2023

**Présents :** M. Mmes, Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G.,  
Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I, Gouault P., Guillaume M.,  
Lenaerts P. Olivier G., Pecchioli P., Potts O., Rivière P., Sigoigne J.  
Sorescu-Hingue G., Verney G.

Date d'affichage :

13 juin 2023

**Excusés :** M. Mmes Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A.  
(pouvoir à Guillaume M.), Leconte V. (pouvoir à Sorescu-Hingue G.),  
Menant Ch. (pouvoir à Clarenc C.), Pistoli D. (pouvoir à Rivière P.),  
Vail A (pouvoir à Bourdin G.).

**Absents :** Mme Gouault M.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**Mise à disposition et fonds de concours à la CDC Cœur du  
Perche**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de passer des conventions entre la commune  
Perche en Nocé et la Communauté de Communes Cœur du Perche pour des travaux de restructuration  
d'accotement (enrochement) et des travaux hydraulique (busage, traversée de route), au Quignons à Dancé  
et à Eclopchat à Colonard-Corubert, VC n°3

Le montant des travaux est estimé à 2 318 € HT dont 1 159 € pris en charge par la commune :

- Les Quignons à Dancé : 912 € HT et la contribution de la commune s'élèverait à 50 % du montant  
HT soit 456 €,
- Eclopchat à Colonard-Corubert, VC n°3 : 1 406 € HT et la contribution de la commune s'élèverait à  
50 % du montant HT soit 703 €.

Le financement peut être effectué par fond de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général  
des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fond de concours est imputable en section d'investissement  
dans le budget communal et doit être amorti.

D'autre part, la CDC Cœur du Perche ayant pris la compétence « Voirie », il est nécessaire de signer des  
conventions de mise à disposition pour effectuer ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- demande à la CDC Cœur du Perche la réalisation des travaux de voirie ci-dessus,
- accepte de financer par fond de concours la contribution à la CDC Cœur du Perche et prend la  
décision modificative n° 1/2023,
- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de fond de concours,
- accepte la mise à disposition de ces travaux de voirie à la CDC Cœur du Perche,
- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions relatives à cette mise à disposition.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil municipal de la commune de  
PERCHE EN NOCE**

**2023 049**

**Délibération n°49/2023**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 18
- votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le 07 Juin,  
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal  
PECCHIOLI

Date de convocation :

31 mai 2023

**Présents :** M. Mmes, Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G.,  
Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I, Gouault P., Guillaume M.,  
Lenaerts P. Olivier G., Pecchioli P., Potts O., Rivière P., Sigoigne J.  
Sorescu-Hingue G., Verney G.

Date d'affichage :

13 juin 2023

**Excusés :** M. Mmes Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A.  
(pouvoir à Guillaume M.), Leconte V. (pouvoir à Sorescu-Hingue G.),  
Menant Ch. (pouvoir à Clarenc C.), Pistoli D. (pouvoir à Rivière P.),  
Vail A (pouvoir à Bourdin G.).

**Absents :** Mme Gouault M.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**Décision Modificative n°1/2023 – Budget général**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la décision modificative ci-dessous :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
673	Titres annulés sur exercice antérieur	131 €	
6815	Dot aux prov pour risques et charges	-9 415 €	
023	Virement à la section d'investissement	9 284 €	
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
2041512	Subv. GPF de rattachement. Bâtiment et Instal.	9 284€	
021	Virement de la section de fonctionnement		9 284 €
	<b>Total Investissement</b>	<b>9 284 €</b>	<b>9 284 €</b>

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents, la décision modificative N°1 est acceptée.

PERCHE EN NOCE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
Le maire,  
Pascal PECCHIOLI



PP

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil municipal de la commune de  
PERCHE EN NOCE**

**2023 050**

**Délibération n°50/2023**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 18
- votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le 07 Juin,  
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal  
PECCHIOLI

Date de convocation :

31 mai 2023

**Présents** : M. Mmes, Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G.,  
Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I, Gouault P., Guillaume M.,  
Lenaerts P. Olivier G., Pecchioli P., Potts O., Rivière P., Sigoigne J.  
Sorescu-Hingue G., Verney G.

Date d'affichage :

13 juin 2023

**Excusés** : M. Mmes Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A.  
(pouvoir à Guillaume M.), Leconte V. (pouvoir à Sorescu-Hingue G.),  
Menant Ch. (pouvoir à Clarenc C.), Pistoli D. (pouvoir à Rivière P.),  
Vail A (pouvoir à Bourdin G.).

**Absents** : Mme Gouault M.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de  
la population 2024.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de Perche en Nocé aura lieu en janvier-février 2024.

Il convient de désigner un coordonnateur communal responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Armelle GRASSI, coordonnateur communal du recensement de la population 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le maire,

Pascal PECCHIOLI

